



Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

AGEFIPH Centre-Val de Loire



AGEFIPH



Siège

2 Immeuble ABC 2
35 Avenue de Paris
45058 Orléans cedex

MISSION GÉNÉRALE

L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) a pour missions de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées, son mot d'ordre : « ouvrir l'emploi aux personnes handicapées ».

Dans ce but elle s'engage à gérer dans la plus grande transparence les fonds confiés, à délivrer un service efficace, à assurer une équité de traitement à toutes les personnes et les entreprises qui sollicitent un accompagnement, à garantir sur l'ensemble du territoire la même qualité de service, à définir des critères d'attribution des aides rationnels et objectifs.

ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

L'Agefiph est organisée selon un modèle déconcentré. Celui-ci articule les décisions de politique et de stratégie générales prises par le siège et leur déploiement homogène à l'échelle des territoires par les délégations régionales.

L'objectif est d'inscrire l'action dans une plus grande proximité avec les besoins des entreprises et des personnes handicapées, mais aussi avec les partenaires institutionnels et les acteurs locaux de l'insertion professionnelle.

Dans le domaine de la santé sécurité

CHAMPS D'INTERVENTION



Accompagner et conseiller des entreprises sur l'intégration du handicap dans les pratiques Ressources Humaines



Développer des coopérations et financer des projets

Organiser et animer un réseau de professionnels intervenant dans les domaines du recrutement, de la préparation à l'emploi et du maintien dans l'emploi



Pour le compte de l'Etat, exerce des compétences d'administration publique (à compter de 2011) :

gestion du dispositif de reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH)

financement et mise en œuvre des parcours de formation professionnelle qualifiante et certifiante des demandeurs d'emploi handicapés

MODES D'INTERVENTION

Avec les ressources qui proviennent des contributions des entreprises privées de 20 salariés et plus n'atteignant pas le quota de 6% de personnes handicapées parmi leurs salariés, l'Agefiph mobilise des services, des prestations et des aides :

Conseil direct aux entreprises pour intégrer le handicap dans les pratiques Ressources Humaines



Aides financière à la compensation du handicap, à la création ou reprise d'activité, à la formation, à l'aménagement de situation de travail...



Prestations de spécialistes des différentes situations de handicap (moteur, visuel, auditif, intellectuel et psychique) ;



Accompagnements et prestations en lien avec l'élaboration du projet professionnel, le maintien en emploi, l'ergonomie...

EXEMPLES D'ACTION

1 > AIDES FINANCIÈRES

2 > ACCOMPAGNEMENT

- Accompagner une entreprise sur la réforme de la déclaration d'emploi de travailleurs handicapés ;
- Conseil pour atteindre le taux d'emploi de 6% ;
- Nouveau service en ligne dédié à la RLH reconnaissance de la lourdeur du handicap ;
- Aides à l'aménagement de poste de travail...



CONTACTS

Portail adhérent (services en ligne), téléphone, courrier lettre, courrier mail, par les partenaires :

Tél : 02 38 78 04 44/43
Fax : 02 38 78 04 41
Mail : centre@agefiph.asso.fr

Pour en savoir plus

<https://www.agefiph.fr/www-agefiph/A-propos-de-l-Agefiph/L-Agefiph-dans-votre-region/Centre-Val-de-Loire>